

# Procès-verbal

Conseil académique

du 6 janvier 2015

Le conseil académique de l'Université a été réuni en séance plénière le 06 janvier 2015 à 14h à l'Amphithéâtre de la Passerelle, 2 rue Lakanal, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian PIHET Vice-président du conseil scientifique	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Didier PELTIER Vice Président du CEVU	Présent
Wilhelmine ALENET Suppléante : Marine PAILLOT	Absente
Philippe ALLAIN	Présent
Stéphane AMIARD	Présent
Christophe ANGOT	Présent
Rémy ARTUS Suppléant : Félix CHAILLOU-DELECOURT	Absent
Carole AVIGNON	Présente
Aziz BALLOUCHE	Présent
Christine BARRAS	Présente
Jean-Pierre BENOIT	Présent
Monique BERNIER	Présente
Serge BLONDEL	Procuration à Anthony TAILLEFAIT
Laurent BORDET	Présent
Jean-Philippe BOUCHARA	Présent
Tatiana BOUCHÉ Suppléant : Arthur PIRAUX	Absente
Jean-François BRUGGEMAN	Procuration à Laurent LEMAIRE
Antoine CAILLON	Absent
Alphonse CALENDIA	Présent
Corentin CHAS Suppléante : Charlotte VIAIRON	Absent
Loïc CHAUMONT	Présent
Jacquelin CHARBONNEL	Présent
Mathias CHALLEND DE CEVINS Suppléante : Margarida SANTOS VALERIO	Absent
Véronique CHUREAU	Absente
Aurore CULLIERE Suppléant : Guillaume LEVAVASSEUR	Absente
Régis COUTANT	Absent
Christophe DANIEL	Présent
Anne-Laure DAVID	Présente
Clarisse DAVID	Absente
Cheickh Tidiani DIALLO Suppléant : Djelika DIABATE	Absent
Marianne DESMEDT	Procuration à Henri SEEGER
Anaïs DINGUILA MBOUMBA Suppléant : Abgachi Noé WOROU	Absente
Loulou DODIER Suppléante : Léa CLAVIER	
Anaïs DUCLOS Suppléant : Wenceslas FLORO	Absente
Thibaut DUCHÉNE Suppléant : Martial LAUNAY	Absent
Erich FISBACH	Présent
Jean FOUGEROUSE	Procuration à Anthony TAILLEFAIT
Olivier GROS Suppléante : Léonie PELLETIER	Absent
Nathalie GAUMER	Présente
Sandrine GAYMARD	Présente
Denis GINDRE	Procuration à Frédéric SAUBION

Fabrice GUERIN	Procuration à Christelle TRAON
Guido HULSMANN	Absent
Nathalie JOUSSET	Absente
Laurent HARDOUIN	Procuration à Frédéric SAUBION
Jean-Jacques HELESBEUX	Présent
Catherine KUSZLA	Absente
Cyrille LAHEURTE	Absent
Bruno LAPIED	Absent
Erick LEGRAND	Absent
Félicien LEMAIRE	Absent
Pascal LENOIR	Absent
Laurent LEMAIRE	Présent
Philippe LERICHE	Présent
Nicolas LEROLLE	Procuration à Marc SALLÉ
Mathieu LEVAILLANT Suppléante : Florine GÉLINEAU	Absent
Nathalie LUSSON	Présente
Sabine MALLET	Présente
Samuel LEGEAY Suppléante : Charlotte ROY	Absent
Maria Del Carmen MARTINEZ	Présente
Jean-Michel MATZ	Présent
Elise NEAU Suppléant : Youssef MAHMAL	Absente
Sandra PALMERO	Absente
OLA Abdel Malik	Présent
Nicolas PELLERIN Suppléant : Adrien PÉNARD	Absent
Anne-Laurence PENCHAUD	Présente
Ghislaine PLAUD	Procuration à Didier PELTIER
Loïc PULIDO	Absent
Maurine PÉRON Suppléante : Élixa COZIC	Absente
David RULENCE	Présent
Michelle RYAN-SAUTOUR	Procuration à Isabelle TRIVISANI
Marc SALLE	Présent
Frédéric SAUBION	Présent
Aymeric SEASSEAU	Absent
Henri SEEGERS	Présent
Philippe SIMONEAU	Présent
Antony TAILLEFAIT	Présent
Jérôme TOMASINI Suppléant : Thi Ngoc Anh NGUYEN	Présent
Christelle TRAON	Présente
Muriel TRAVERS	Présente
Isabelle TRIVISANI	Présente
Stéphane VIDAL Suppléant : Axel NEAU	Absent

A l'ouverture de la séance du 06 janvier 2015, 50 membres sont présents ou représentés (81 membres en exercice, 39 membres présents, 11 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Christian ROBLEDO – Vice-président du Conseil d'administration  
Olivier TACHEAU - Directeur général des services

♦ **Membres présents invités par le Président**

Daniel SCHAUB Lydie BOUVIER  
Michèle FAVREAU

♦ **Secrétariat de séance**

Cellule Institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

1. Préparation du contrat quinquennal..... 4
2. Approbation du procès-verbal du Conseil académique plénier du 26 septembre 2014 ..... 4

◆ **Annexes : dossiers de séance**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h.

### 1. Préparation du contrat quinquennal

M. SAINT-ANDRÉ présente la feuille de route de préparation du contrat quinquennal 2017-2021.

M. TAILLEFAIT interroge le lien entre la notion de formation et la question des disciplines. Il demande si les groupes de travail opèrent un regroupement des formations.

M. SAINT-ANDRÉ précise que la réflexion est conduite sur les champs de formation de l'UA autour de ces 6 thèmes

M. PELTIER indique qu'il s'agit d'analyser ce qui a été réalisé au cours du précédent contrat quinquennal et de proposer des réflexions à mener.

M. TAILLEFAIT regrette que le champ science politique ne soit pas représenté. Le DEG est soumis à une forte concurrence, qui va, selon lui, s'exacerber avec l'ouverture d'une licence en droit à l'Association Saint-Yves - UCO.

L'excellence scientifique n'épuise pas l'excellence universitaire.

M. SAINT-ANDRÉ indique que l'autoévaluation traite de la période écoulée. Le projet pour le contrat quinquennal suivant s'articule à partir de ce qui a été réalisé.

Il n'y aucune ambiguïté sur les champs de formations à l'université.

M. TAILLEFAIT s'interroge sur la feuille de route du contrat quinquennal. Il est posé la question « comment innover et créer ? », mais la vraie question serait « comment innover et créer davantage ? »

M. TAILLEFAIT demande quels sont les critères qualifiants évoqués pour l'autoévaluation des formations et quel est leur objectif.

M. ROBLEDO indique qu'il s'agit d'aiguiller les porteurs de projets sur un certain nombre de critères pédagogiques. Il s'agit à travers ces indicateurs de qualifier le niveau de la formation.

M. TAILLEFAIT s'inquiète du fait que la seule occurrence du terme « supprimer », dans cette feuille de route, est en lien avec les formations.

M. SAINT-ANDRÉ souligne que le document n'évoque que les formations accréditées. De même, il pourra y avoir moins d'unités de recherche que dans le contrat initial. Mais les critères sont plus souples.

M. ROBLEDO précise que la lettre de cadrage contenait au départ un critère quantitatif de 10 étudiants minimum par formation.

M. BALLOUCHE demande une précision sur la distinction entre porteur du projet et établissement porteur.

M. SAINT-ANDRÉ indique que le HCERES doit définir des groupes d'expert.

### 2. Approbation du procès-verbal du Conseil académique plénier du 26 septembre 2014

Le procès-verbal du Conseil académique plénier du 26 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal du conseil académique du 06 janvier 2015

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 16h.

**Le Président de l'Université d'Angers,**  
*Jean-Paul SAINT-ANDRÉ*

**Le Vice-président du Conseil d'administration,**  
*Christian ROBLEDO*

**Le Vice-président du Conseil scientifique,**  
*Christian PIHET*

**Le Vice-président du Conseil des études et  
de la vie universitaire,**  
*Didier PELTIER*

**Le Directeur général des services  
de l'Université d'Angers,**  
*Olivier TACHEAU*